

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3163

29 octobre 2014

SOMMAIRE

Acron Lux Invest S.à r.l.	151780	Coiffure Cila S.à r.l.	151787
ADF Comptabilité S.A.	151780	ColourOz MidCo	151793
Aggmore Europe 1 S.A.	151781	Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A.	151812
AG Technologies S.à r.l.	151781	Crown Enterprises	151784
Aladef (SPF) S.A.	151782	C.S.O. Luxembourg s.à.r.l.	151785
Altice S.A.	151786	Cybe S.à r.l.	151787
Amenoffice S.A.	151782	Deloitte Tax & Consulting	151785
Antheo	151782	Deuce Holding S.à r.l.	151782
Antheo	151783	Djas Invest S.A.	151786
Antonicelli S.à r.l.	151783	E2E S.à r.l.	151824
AOL Europe Holdings (2) & Cie	151783	Energizer Turkey S.à r.l.	151801
AP Jupiter Co-Invest (Lux) S.à r.l.	151802	Franchise International (Luxembourg) ..	151778
Bacci Topco S.à r.l.	151780	GHD International 2 S.à r.l.	151788
Balkoon SA	151780	Kana Constructions S.à r.l.	151790
Baron Rouge S.à r.l.	151786	Kape S.à r.l. SPF	151811
BCM (Luxembourg) SA	151784	McKesson International Holdings V S.à r.l.	151812
Beech Tree S.A.	151781	Nord Immo S.A.	151824
Be For You S.A.	151781	Noxa-Trans s.à.r.l.	151778
Bluehill Participations S.à r.l.	151779	Omicron Distribution S.à r.l.	151778
Boreas Holdings S.à r.l.	151783	Peninsula Lux S.à r.l.	151794
Bridgepoint Invest S.A.	151784	Saurer Invest S.A.	151779
Calendar Properties S.à r.l.	151785	Service Invest S.A.	151779
Cavern S.A.	151812	Transarc S.A.	151779
Centurion Consult S.A.	151812	Trilogy SICAV-SIF	151778
Century Properties S.à.r.l.	151785	VB Participations S.A.	151778
Charterhouse Acorn S.à r.l.	151787		
Cipriani International S.A.	151787		

Noxa-Trans s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.838.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clervaux, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149028/10.

(140170129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Omicron Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz.
R.C.S. Luxembourg B 24.769.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delphine MUNIER.

Référence de publication: 2014149034/10.

(140169416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

VB Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 96.133.

La nouvelle adresse de CONCILIUM S.À R.L., Commissaire aux comptes de la société VB PARTICIPATIONS S.A. est la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VB PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2014150474/11.

(140171084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Trilogy SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 148.026.

Suite à l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 août 2014, Deloitte Audit a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014150447/11.

(140171713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Franchise International (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.666.

L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer la personne suivante en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée à partir de 23 septembre 2014:

- Michael Rudolf Haller, avec adresse à 16 rue du Rham, L-6991 Rameldange, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014150039/12.

(140171810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Saurer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 178.369.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150394/10.

(140171356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Service Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 40.908.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150400/10.

(140171767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Bluehill Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 152.300.

L'adresse de Madame Anne BEAUFOUR, gérante de la société, est modifiée comme suit:

Madame Anne BEAUFOUR, 15, South End, GB-W85BU LONDRES.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014149884/12.

(140171434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Transarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.651.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 16 septembre 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateur de la Société, avec effet au 29 août 2014, ont été acceptées;

1. Les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs, avec effet au 29 août 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2016:

- (i) Madame Christelle MATHIEU, née le 1^{er} mars 1978 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

- (ii) P.A.L Management Services S.à.r.l, régie par le droit luxembourgeois et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B145164 et ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

M. Philippe SALPETIER né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique) et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg étant le représentant permanent de P.A.L Management Services S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150446/22.

(140171217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Acron Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 164.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014149847/10.

(140171077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Bacci Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.155.

Les comptes annuels de la société Bacci Topco S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149876/10.

(140171490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Balkoon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 156.657.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 mars 2014

Seconde résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BALKOON S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014149890/14.

(140171416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

ADF Comptabilité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.129.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ADF Comptabilité S.A. tenu au siège de la Société en date du 8 septembre 2014

Tous les actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Les actionnaires acceptent:

- La démission de Mme LAROCHE Ida, demeurant à 15, Rue des Déportés F-54880 THIL, en tant qu'Administrateur,
- La nomination de Mme DA FONTE Séverine, demeurant à 26, Rue du Lavoir L-4804 RODANGE, en tant que nouvel Administrateur pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée,

ADF COMPTABILITE S.A.

Mme DA FONTE Séverine / Mme DA FONTE Aline

Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2014149848/20.

(140171054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Be For You S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 183.184.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014149880/10.

(140171526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

AG Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 178.078.

Der Jahresabschluss vom 01.07.2013-31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149850/10.

(140171395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Beech Tree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.327.

L'adresse de Madame Anne BEAUFOUR, administrateur A1 et Présidente du Conseil d'Administration de la société, est modifiée comme suit:

Madame Anne BEAUFOUR, 15, South End, GB-W85BU LONDRES.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014149882/13.

(140171435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Aggmore Europe 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.972.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 novembre 2013 que les mandats suivants ont été renouvelés pour une période d'un an:

- M. Christopher MARSDEN en tant que Directeur exécutif;
- M. John MCGLOUGHLIN en tant que Directeur exécutif;
- M. Matthijs BOGERS en tant que Directeur non-exécutif et Président du Conseil d'Administration;
- M. Stéphane HÉPINEUZE en tant que Directeur non-exécutif; et
- La société EUROPEAN TRUST SERVICES (Luxembourg) S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Aggmore Europe 1 S.A.

Représentée par Stéphane HÉPINEUZE

Directeur non-exécutif

Référence de publication: 2014149851/21.

(140171773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Aladef (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.189.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Delphine MUNIER.

Référence de publication: 2014149854/10.

(140171153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Antheo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 6A, rue des Charbons.

R.C.S. Luxembourg B 50.249.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149859/10.

(140171664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Deuce Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.075.

Suite à des changements d'adresse de certains associés de la Société, il y a lieu de noter que:

- TDR Capital Deuce Co-Investment L.P. réside désormais au 20 Bentinck street, London W1U 2EU, England.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149964/12.

(140171599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Amenoffice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.100.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 22 septembre 2014

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian FRANÇOIS de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

- Monsieur Hesam SALAMEH, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, né le 22 mai 1988 à Virton en Belgique, de nationalité Belge, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANÇOIS, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Hesam SALAMEH viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Hesam SALAMEH. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Certifié sincère et conforme

AMENOFFICE S.A.

Nicole THIRION / Céline BONVALET

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014149857/22.

(140170876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Antoniceili S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 36, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 123.073.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149862/9.

(140170995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Antheo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 6A, rue des Charbons.
R.C.S. Luxembourg B 50.249.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149860/10.

(140171665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

AOL Europe Holdings (2) & Cie, Société en nom collectif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.810.

Extrait des résolutions prises par les associées en date du 12 septembre 2014

1. Madame Nicola Patricia FOLEY a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 29 août 2014.
2. Monsieur Robert Henric HESSING, administrateur de sociétés, né à Aperloorn, (Pays-Bas), le 14 août 1966, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Pour AOL Europe Holdings (2) & Cie
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014149863/16.

(140171228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Boreas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.428.580,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 148.696.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2014:

- Sont nommé gérant de classe A de la société pour une période indéterminée Mons. William Paul Clatterbuck et Mons. Brian Edward Maxted, employée privée, résidant professionnellement au 21 West Taylor Run Parkway Alexandria, Virginia 22314 USA et au 23 N Street NW Washington, DC 20001 USA respectivement en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Jean-Daniel Borgeaud et Mons. Randall Wade respectivement, avec effet au 26 septembre 2014.
- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Eric-Jan van de Laar, employée privée, résidant professionnellement au 2 Boulevard Konrad Adenauer, L - 1115, Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Heike Kubica, avec effet au 26 septembre 2014.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2014149886/19.

(140171046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

BCM (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 116.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014149892/10.

(140171220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Crown Enterprises, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.934.

L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer la personne suivante en tant que gérant de la société,
pour une durée indéterminée à partir de 23 septembre 2014:

- Michael Rudolf Haller, avec adresse à 16 rue du Rham, L-6991 Rameldange, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014149929/12.

(140171688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Bridgepoint Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 91.569.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 septembre 2014

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 septembre 2014:

L'Assemblée décide de révoquer à compter de ce jour les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Anna-Maria GENCO, Madame Nicole WALLEMACQ, Monsieur Sébastien THIBAL.

L'assemblée décide de révoquer à compter de ce jour le mandat de l'administrateur délégué suivant:

- Monsieur Sébastien THIBAL

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement au mandat d'administrateur à compter de ce jour et jusqu'à
l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Éric LALLEMENT, né le 1^{er} juin 1971 à Metz, demeurant professionnellement 11 boulevard Docteur
Charles Marx L-2130 Luxembourg

- Madame Birgit VINCKE, née le 18 avril 1963 à Siegen (Allemagne), demeurant professionnellement 11 boulevard
Docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg

- Monsieur Sébastien THIBAL, né le 21 février 1976 à Perpignan, demeurant professionnellement 11 boulevard Docteur
Charles Marx L-2130 Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer au mandat de délégué à la gestion journalière à compter de ce jour et jusqu'à l'as-
semblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Sébastien THIBAL, né le 21 février 1976 à Perpignan, demeurant professionnellement 11 boulevard Docteur
Charles Marx L-2130 Luxembourg

L'assemblée décide de révoquer à compter de ce jour le mandat du Commissaire aux Comptes suivant:

- La société Eura- Audit Luxembourg SA

L'assemblée décide de nommer en son remplacement à compter de ce jour au poste de Commissaire aux Comptes
jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2018:

- La société SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A., sise 84 Grand-Rue L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de
Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B 44906.

Le mandataire

Référence de publication: 2014149899/32.

(140171389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

C.S.O. Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 41.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149906/9.

(140171339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Deloitte Tax & Consulting, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 165.178.

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149963/11.

(140171539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Calendar Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 151.554.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 4 septembre 2014

Liane Properties S.à r.l., un associé de la société a transféré son siège social du 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Septembre 2014.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014149909/15.

(140170968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Century Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.339.

Veillez prendre note des changements suivants suite au transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effectif de l'actionnaire unique, la société AMR Holdings SPE, LLC des Iles Cayman au Grand-Duché de Luxembourg en date du 14 juillet 2014:

ancienne situation associée:

AMR Holdings SPE, LLC 1.520 parts sociales

nouvelle situation associée:

AMR Holdings SPE, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2453 Luxembourg,
6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B n° 188860 1.520 parts sociales

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Century Properties S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014149916/19.

(140171263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Altice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 183.391.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 septembre 2014

L'Assemblée Générale de la Société a décidé de nommer, en qualité d'administrateur non exécutif de la Société, Monsieur Jean-Luc ALLAVENA, né le 29 juin 1963 à Monaco et demeurant au 6 rue Princesse Florestine à 98000 Monaco jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149856/13.

(140171213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Djas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 173.705.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2014

1. La liquidation de la société DJAS INVEST S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

MERLIS S.à.r.l.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014149982/17.

(140171545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Baron Rouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 70, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 123.347.

Décision de l'associé du 26 septembre 2014

L'associé unique de la société Baron Rouge S.à.r.l. a décidé, en date du 26 septembre, de prendre les résolutions suivantes:

- Monsieur Philippe VERMAST, employé privé, né le 14/06/1980 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 70, avenue Guillaume, est nommé au poste de gérant de la société.

La gérance est donc désormais composée de manière suivante:

- Monsieur Philippe VERMAST (gérant)

- Monsieur Gérard VERMAST (gérant)

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un des deux gérants.

Par ailleurs, il est porté à connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de l'associé unique, Monsieur Philippe Vermast est désormais la suivante:

L-1650 Luxembourg, 70, avenue Guillaume

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Philippe VERMAST

L'associé unique

Référence de publication: 2014149891/24.

(140171205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Coiffure Cila S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3510 Dudelange, 2, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 145.833.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149922/10.

(140171460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Charterhouse Acorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.791,70.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 156.109.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149917/10.

(140171374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Cipriani International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 63.839.

L'adresse professionnelle de Messieurs Salvatore CERCHIONE et Gianluca d'AVANZO, administrateurs, est désormais la suivante:

42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149948/12.

(140171597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Cybe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Schéleck.
R.C.S. Luxembourg B 133.388.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2014

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des associés de la Société en date du 16 Juin 2014 que:

- L'Assemblée décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2014, et pour une durée indéterminée:

* Un gérant de catégorie A, Madame Magali LAVERGNE, née le 19 octobre 1979 à Epinal (France), demeurant à F - 57 570 Mondorff, 1, Rue des Vignes (en France),

* Deux gérants de catégorie B, Madame Marie CASANOVA, née le 08 octobre 1984 à Thionville (en France) demeurant à L-5626 Mondorf-les-Bains, 4, Avenue Elise Deroche, et Monsieur Laurent PAUL, né le 16 décembre 1970 à Briey (en France), demeurant à F - 57 860 Roncourt, 5, Rue Verdentes (en France).

- L'Assemblée décide que vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant de catégorie A ou par la signature conjointe du gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Bettembourg, le 16 juin 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014149959/22.

(140171229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

GHD International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.010.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth day of August,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "GHD INTERNATIONAL 2 S.A R.L.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg section B number 154 010, incorporated by deed enacted on June 18, 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated August 7, 2010, Nr 1605 and which bylaws have been amended for the last time on August 28, 2012, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated September 29, 2012, Nr 2432.

The meeting is opened at 10 o'clock pm, with Maître Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Marília Azevedo, private employee, having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 17,612,504 (seventeen million six hundred twelve thousand five hundred four) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Definition of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

Third resolution:

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution:

The meeting decides to give full discharge to:

- Mrs Sandrine Anton
- Mrs Catherine Dessoy
- Mr Shaun Johnston
- Mr James Yates

managers of the Company

for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Fifth resolution:

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 10:30 o'clock am.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «GHD INTERNATIONAL 2 S.A R.L.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg section B numéro B 154 010, constituée suivant acte reçu le 18 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 7 août 2010, N° 1605 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 août 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 29 septembre 2012, N° 2432.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Maître Catherine Dessoy, avocat à la cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marilia Azevedo, employée privée, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de cette liste de présence que les 17.612.504 (dix-sept millions six cent douze mille cinq cent quatre) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

Troisième résolution:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Madame Sandrine Anton
- Maître Catherine Dessoy
- Monsieur Shaun Johnston
- Monsieur James Yates

gérants de la Société

pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. DESSOY, M. AZEVEDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 septembre 2014. Relation: LAC/2014/40710. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014145532/129.

(140166031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Kana Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 8, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 190.242.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- KANA IMMOBILIARE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8437 Steinfort, 58, rue de Koerich, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 125.924, ici représentée par ses deux gérants Monsieur Patrick HISETTE, gérant, né le 01 novembre 1968 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8826 Perlé, 8, Grand-Rue et Madame Isabelle CUMANI, gérante, née le 06 décembre 1976 à Villerupt (France), demeurant à L-8826 Perlé, 8, Grand-Rue.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'activité d'entreprise de construction et de génie civil.

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dans le cadre de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout associé tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra hypothéquer ou gager ses biens, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution personnelle et/ou réelle au profit d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «KANA CONSTRUCTIONS SARL».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Rambrouch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) que pour des causes légitimes.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire toutes les cent (100) parts sociales comme suit:

- KANA IMMOBILIARE S.à r.l., société, pré-qualifiée,	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, présente ou représentée comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Patrick HISSETTE, entrepreneur de construction, né le 01 novembre 1968 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8826 Perlé, 8, Grand-Rue.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8826 Perlé, 8, Grand-Rue.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. HISSETTE, I. CUMANI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11420. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145593/176.

(140165450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

ColourOz MidCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147231/10.

(140167857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Peninsula Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 190.271.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of September,

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

MELAMPYRE SA, a "Société Anonyme" having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 160196,

here represented by Laurence Dierttert, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her on 9 September 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a Société à responsabilité limitée, private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, private limited liability company under the name "PENINSULA Lux S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on Sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may act as an investment holding company and co-ordinate the business of any corporate bodies in which it is for the time being directly or indirectly interested.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers..

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of two managers for any engagement which exceed EUR 10,000.-.

A manager may delegate or sub-delegate his signature to another manager. Each delegation must be expressly notified by the principal to the delegated manager.

This notification may be sent by mail, e-mail or fax.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager orally, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The board of managers may only validly deliberate if at least half of its members are present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and is sent to each shareholder by mail and / or electronically and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the Institut des réviseurs d'entreprises.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The one hundred and twenty five (125) shares have been subscribed by MELAMPYRE SA prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory disposition

The first financial year starts on the incorporation date of the Company and terminates on 31 December 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one hundred two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Have been appointed as managers for an undetermined period of time:

- Mr. Marc Ambroisien, Director, born in Thionville(France), on the 8 March 1962, professionally residing at L-2535 Luxembourg, 16 Boulevard Emmanuel Servais.

- Mrs. Elise Lethuillier, Vice-Director, born in Dreux (France), on the 17 November 1972, professionally residing at L-2535 Luxembourg, 16 Boulevard Emmanuel Servais.

2) The Company shall have its registered office at 16, Boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze septembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

MELAMPYRE SA, une Société Anonyme ayant son siège social à Luxembourg L-2535, 16 Boulevard Emmanuel Servais, RCS Luxembourg B160196,

ici représentée par Laurence Diettert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 09 septembre 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «PENINSULA Lux S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article 2.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT euros (EUR 12.500,-), représenté par CENT VINGT CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT (EUR 100,-) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants pour tout engagement supérieur à 10.000,- EUR (dix mille euros). Un gérant pourra déléguer ou subdéléguer sa signature à un autre gérant. Chaque délégation devra faire l'objet d'une notification expresse de la part du gérant mandant au gérant mandataire. Cette notification pourra être adressée par courrier, courrier électronique ou télécopie.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Le conseil de gérance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé par voie postale et/ou par voie électronique. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Souscription et libération

«MELAMPYRE SA», prénommée, a souscrit CENT VINGT CINQ (125) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc Ambroisien, Directeur, né à Thionville, le 08 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16 Boulevard Emmanuel Servais.

- Madame Elise Lethuillier, Directeur adjoint, née à Dreux (France) le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16 Boulevard Emmanuel Servais.

2) Le siège social de la Société est établi au 16 Boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. DIETTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42401. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014145694/419.

(140165851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Energizer Turkey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.673.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014148060/11.

(140169059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

AP Jupiter Co-Invest (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.267.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of September.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AP Jupiter Co-Invest Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number IT-77144,

here represented by Flora Gibert, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “AP Jupiter Co-Invest (Lux) S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object. The Corporate Object of the Company is:

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting before the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

Thereupon,

AP Jupiter Co-Invest Holdings, L.P., represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash.

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Shari Silverman spouse Verschell, born on December 28, 1980 in New York, United States of America, having her professional address at 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, United States of America; and
- Katherine Gregory Newman, born in Chicago, IL (USA) on 13 February 1979, with professional address at 9, West 57th Street, New York, 10019 New York, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- René Beltjens, born on September 17, 1961, in Etterbeek, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Laurent Ricci, born on September 14, 1972, in Thionville, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Michael Robert Kidd, born on April 18, 1960, in Basingstoke, County of Hampshire, United Kingdom, having his professional address at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declarations

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze septembre,

Par devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

AP Jupiter Co-Invest Holdings, L.P., un limited partnership établi et enregistrée sous les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand-Cayman KY1-9005 Iles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro IT-77144,

représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège Social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est “AP Jupiter Co-Invest (Lux) S.à r.l.” (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet social de la Société est:

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B et où le Conseil ne délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de classe A soit présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'au moins un gérant de classe A présente ou représentée et d'au moins un gérants de classe B présente ou représentée.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, où la Société est alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

13.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuel et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Sur ces faits,

AP Jupiter Co-Invest Holdings, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20,000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20,000).

Le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20,000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Shari Silverman épouse Verschell, née le 28 décembre 1980 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Katherine Gregory Newman née le 13 Février 1979 à Chicago, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - René Beltjens, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Michael Robert Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, County of Hampshire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42399. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014145346/524.

(140165828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Kape S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 131.614.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 décembre 2013 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats des gérants à savoir:

Monsieur Peter Oswald Pazdior, né le 7 octobre 1957 à Freiburg (Allemagne), demeurant professionnellement au 10, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg et

Monsieur Klaus Dieter Pazdior, né le 21 juin 1958 à Göggingen (Allemagne), demeurant professionnellement au 10, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014149528/16.

(140170751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Centurion Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4/6, rue Pierre Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 75.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148668/9.

(140169929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

McKesson International Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.214.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147546/10.

(140168432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Cavern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148661/10.

(140169424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 190.256.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of September.

Before the undersigned Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

1.- Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l., a company formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Company Register of Luxembourg under number B 184916 (the "Unlimited Shareholder"),

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, having his professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2.- LJ Cresco Holdings II Limited a company formed and existing under the laws of Isle of Man, having its registered office at Commerce House, 1 Bowring Road, Ramsey, Isle of Man IM8 2LQ, registered with the Registrar of Companies of the Isle of Man under number 007873V (the "Limited Shareholder", together with the Unlimited Shareholder being referred to hereafter the "Shareholders"),

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The prenamed proxies, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a Société en Commandite par Actions which they declared to organize among themselves.

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. Form - corporate name. There is hereby established among Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l., in its capacity of sole Unlimited Shareholder of the Company (herein referred to as the "General Partner" or the "Unlimited Shareholder") and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (the "Company") under the form of a "Société en Commandite par Actions" governed by the present articles of incorporation (the "Articles") and by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). The Company is hereby formed under the name "Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A.".

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period from the date hereof. The Company may be dissolved prior to the end of its life by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the City of Luxembourg.

The General Partner is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory Registered Office.

The Registered Office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be taken by the General Partner.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand and one euro (EUR 31,001.-) represented by one (1) share of the General Partner (the "Unlimited Share") having a par value of one Euro (EUR 1.-) and thirty-one thousand (31,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

The authorised capital is fixed at two million and one euro (EUR 2,000,001.-) represented by one (1) Unlimited Share and two millions (2,000,000.-) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The authorised capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The General Partner is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the

shareholders in the case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending on 7 April 2019 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the General Partner or of any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose. The Company may acquire its own shares (other than the Unlimited Share) within the limits laid down by the Law. In no circumstances may a shareholder request the Company for the redemption of its shares.

The Company may acquire its own shares (other than the Unlimited Share) within the limits laid down by the Law. In no circumstances may a shareholder request the Company for the redemption of its shares.

Art. 6. Transfer of Shares. Any transfer of Shares shall be made in accordance with the Law and notified to the Company.

Art. 7. Form of shares. The Shares shall exclusively be in registered form.

A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders' register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the Registered Office of the Company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the Company.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the General Partner shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

Chapter III. - Management and Supervisory Board.

Art. 8. Management. The Company shall be managed by Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l., in its capacity as General Partner and sole Unlimited Shareholder of the Company.

The General Partner may consult the Supervisory Board pursuant to Article 15 of the Articles.

The General Partner may enter into administration and management agreements with and on behalf of the Company.

Art. 9. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

Art. 10. Delegation of powers. The General Partner may delegate its powers for specific tasks to one or several persons ("Manager(s)"). Each Manager may accomplish, in the name of the Company, all acts necessary or useful for the achievement of the Company's object.

The General Partner shall determine the Managers' responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The General Partner and/or each Manager are each authorized to sub-delegate their powers to one or more delegate (s) who will only be liable for the execution of their mandate.

Art. 11. Representation. The Company will be bound towards third party by the single signature of the General Partner, represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of the General Partner, or by the single signature of any Manager, if any, in the framework of its delegated powers. This shall include and apply, in particular, to the payment of investment management fees or other fees, costs and disbursements by the Company to the General Partner.

Art. 12. Removal of the General Partner. The General Partner may be removed at any time in the event of gross negligence, wilful misconduct or fraud or a material breach of these Articles or other obligations to the Company or to the Limited Shareholders, which breach has been assessed as such by an expert opinion of a law firm of international reputation in the Grand Duchy of Luxembourg selected, on the part of the General Partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws or, as the case may be, the Articles of Association for any amendment of the Articles of Association and subject to the selection and approval of a replacement general partner acquiring the Unlimited Shares.

The General Partner may not voluntarily withdraw as the general partner of the Company without a replacement general partner being found and without a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws or, as the case may be, the Articles of Association for any amendment of

the Articles of Association and subject to the selection and approval of a replacement general partner acquiring the Unlimited Shares.

The Company shall not be automatically dissolved in case of dissolution, legal incapacity, resignation, impediment, bankruptcy or any other situation of concurrence of the General Partner.

In case of either situation or event provided for in Article 12 §1st, the president of the district court (Tribunal d'Arrondissement) dealing in commercial matters shall, at the request of any interested party and on the basis of article 22-8 of the Law, appoint a provisional administrator, who does not need to be a Shareholder. The provisional administrator shall convene an extraordinary general meeting of Shareholders in accordance with Article 19 within fifteen (15) Business Days of his or her appointment.

The duties of the provisional administrator consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders has appointed one or more new General Partner(s).

Art. 13. Limited Shareholder's rights. The Limited Shareholders may not carry out any management act vis-à-vis of third parties.

Each Limited Shareholder is, toward third parties, jointly and severally liable for all liabilities of the Company in which he/she/it has participated in violation of the prohibition provided for in the preceding paragraph.

Each Limited Shareholder is also jointly and severally liable towards third parties, even for the commitments in which he/she/it did not participate, if he/she/it used to perform management acts toward those third parties.

The following acts are not considered management acts for which the Limited Shareholders are liable in accordance with Clause 13 §2, (i) the exercise of shareholder rights, (ii) the opinions and advice given to the Company, its affiliates or their respective managers, (iii) control and supervisory acts, (iv) the granting of loans, guarantees or securities or any other assistance to the Company, or its affiliates, and (v) the authorizations given to the General Partner in the cases provided in the Articles for the acts exceeding their powers.

Art. 14. Liability of the Shareholders and the General Partner. The General Partner as Unlimited Shareholder shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

Without prejudice to Article 13 §2 and §3, the Limited Shareholders shall only be liable to the amount of either their contribution to the Company or their commitment to the Company.

The Manager(s) that do not have the capacity of a General Partner are only liable for the execution of their mandate and the misconducts committed in their management.

Art. 15. Supervisory Board. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be or are audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the general meeting of Shareholders, for a period not exceeding six years (the "Supervisory Board").

They may be removed at any time and without justification by a resolution of the general meeting of Shareholders.

They will remain in function until their successors have been appointed.

In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

Art. 16. Investment Committee. The General Partner shall establish an investment committee (the "IC") which will meet periodically in order to discuss and approve the following Company investment issues:

- a) Investments in any property or property portfolio
- b) Refinancing of property or property portfolio
- c) Divestments of any property or property portfolios

The IC shall be composed of three (3) members, two (2) representatives being appointed upon proposal by LJ Cresco Holdings II Limited, in its capacity as Limited Shareholder; with a majority of at least 75% of the Limited Shareholders; and one (1) representative being appointed upon proposal by the General Partner.

Each party which is entitled to appoint one or more members is also entitled (but not obliged) to appoint an equal number of substitute representatives. Substitute representatives shall be entitled to attend IC meetings and perform any other actions in respect of the IC, to the extent that the original representative is prevented from attending or performing such action.

The IC shall convene a meeting at least once each calendar quarter or as otherwise agreed by the members of the IC. Meetings are to be scheduled and convened by the General Partner. Notice of meetings must be provided to the representatives with three (3) weeks' written notice including the agenda for such a meeting. Absent another agreement among

the representatives on the IC, any members of the IC may convene a meeting of the IC with three (3) weeks' written notice in the month following any calendar quarter in which no meeting was convened.

A meeting may be convened for emergency reasons with one (1) week's notice provided that all representatives request in writing (including via e-mail) that such a meeting be convened. Requests shall be sent to the General Partner who shall convene the meeting.

Meetings may take place via telephone or videoconference provided all of the representatives agree or expressly waive their right to attend (including by way of a substitute representative). Written minutes of the meeting shall be distributed within three (3) days of such a meeting.

The General Partner shall appoint a representative to act as a chairman of the IC. The chairman of the IC shall be responsible for chairing IC meetings.

Each representative on the IC shall have an equal vote when deciding any relevant matters brought to a vote by the IC. All votes and decisions made by the IC shall be recorded in minutes which shall be circulated to the members of the IC and provided in copy form to the management of the Company without delay.

A vote passed by fifty one per cent (51%) of the representatives present on the IC shall be binding on the General Partner.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

The meeting of Shareholders shall deliberate only on the matters, which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the Law.

Art. 18. Annual general meeting. The annual general meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company on the 30 of the month of June.

Art. 19. Other general meeting(s). The other general meetings of Shareholders may be held at a time and a place as specified in the notice of meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require. Unless otherwise provided herein, the convening notice and the general meetings shall be subject to the conditions and delays foreseen by the Law.

Art. 20. Convening notice and vote. The general meeting may be convened by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered letter, mail or fax at least eight days before the meeting in compliance with the Laws or the Articles of Association.

Unless otherwise provided by the Law or by the Articles, all resolutions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the Shares present or represented, regardless of the proportion of the capital represented, provided that the consenting vote of the General Partner shall be required for such resolutions to be adopted.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast of the Shareholders present or represented, and subject to the approval of the General Partner. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders (including the General Partner) and in compliance with any other legal requirement.

The approval of the General Partner shall not be required with regards to resolutions concerning the removal of the General Partner for cause in accordance with article 12 of the Articles.

Art. 21. Attendance, Representation. Any Share, being Unlimited Share or being Limited Share, is carrying one voting right in the general meeting.

A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his/her proxy in writing including by letter, fax or e-mail.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each Shareholder or the representatives of each Shareholder participating, being able to hear and to be heard by all other participating Shareholders using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits.

Art. 22. Business year. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on December 31, 2014.

The General Partner draws up the balance sheet and the profit and loss account. The General Partner submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 23. Distribution of profits. The annual net profit determined each year in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles shall be allocated as follows:

- each year at least five per cent of the net profits have to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company;
- after allocation to the legal reserve and subject to any mandatory provision of the law, remaining profits shall, subject to the approval of the General Partner, be distributed to the Shareholders pro rata to their stake in the issued capital and each share of each class having the same rights with respect to the such distributions.

The General Partner may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders voting in the same quorum and majority as for the amendment of the Articles.

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the distribution provisions provided for in Article 22.

Chapter VIII. - Applicable law.

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2014.

The first annual general meeting will be held in 2015.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l., prenamed, subscribes to one (1) share of the General Partner, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and pays the said share up to the extent of twenty-five percent (25%), by way of a contribution in cash of an amount of twenty-five Eurocent (EUR 0.25);

2) LJ Cresco Holdings II Limited, prenamed, subscribes to thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of Euro (EUR 1.-) each, and pays the said share up to the extent of twenty-five percent (25%), by way of a contribution in cash of an amount of seven thousand seven hundred and fifty (EUR 7,750.-);

Evidence of the above cash payments, as listed under items 1) to 2), has been given by a bank certificate to the undersigned notary, who expressly acknowledges the availability of the amount of seven thousand seven hundred fifty Euros and twenty-five Eurocent (EUR 7,750.25).

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred (1.500,-) euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders representing the totality of shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of members of the Supervisory Board is set at three.
3. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts as of 31 December 2019:
 - Andrew Williams, born on August 21, 1964 in Kuala Lumpur, residing 407 Milliners House, Eastfields Avenue, London, SW18 1LP, UK,
 - Jonathan Elkington, born on October 26, 1978 in London, residing Chipchase Castle, Wark-On-Tyne, Northumberland, Hexam, NE48 3NT, UK
 - Daniel Schuldig, born on June 10, 1974 in Leipzig, residing in 11B Parkhill Road, London NW3 2YH, UK.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the proxyholder of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 184916 (l'"Actionnaire Commandité"),

Ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant son adresse professionnelle au L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) LJ Cresco Holdings II Limited, une société de droit de l'île de Man, ayant son siège social à Commerce House, 1 Bowring Road, Ramsey, île de Man IM8 2LQ, inscrite au Registrar of Companies de l'île de Man sous le numéro 007873V (l'"Actionnaire Commanditaire", ensemble avec l'"Actionnaire Commandité étant définis ci-après comme les "Actionnaires"),

Ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination et forme. Il existe entre Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l., en sa qualité d'Associé Gérant Commandité unique de la Société (ci-après dénommé l' «Associé Gérant Commandité» ou l' «Associé Commandité») et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions mentionnées ci-après, une société luxembourgeoise (la «Société» sous forme de société en commandite par actions régie par la loi grandducale du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), et par les présents statuts (les «Statuts»), sous la dénomination de «Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A.»

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée, à compter de la date de la présente. La Société peut être dissoute avant la fin de sa durée de vie par décision des Associés statuant conformément aux mêmes exigences de vote et de quorum qu'en matière de modification des Statuts.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autre, au Luxembourg ou à l'étranger; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription d'option ou de prise ferme, de négociation ou de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences et d'autres droits de propriété et d'intérêt dans des biens que la Société jugera aptes et généralement la conservation, la gestion, la mise en valeur, la vente ou le transfert de ceux-ci, en partie ou en totalité, selon ce que la Société jugera appropriée et en particulier en ce qui concerne les actions ou les valeurs mobilières d'une société qui achètent les mêmes. La Société a encore pour objet de conclure, d'assister

ou de participer à des opérations financières, commerciales ou autres et d'accorder à toute société de holding, succursale ou filiale ou toute autre société liée d'une quelconque manière avec la société, ou ladite société de holding, succursale ou filiale, dans lesquelles la société a un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance, prêts, avances ou garanties; elle peut emprunter et récolter des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de ses emprunts et enfin, effectuer toute opération liée directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières liées directement ou indirectement à l'ensemble des domaines décrits ci-avant afin de faciliter la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société (le «Siège social») est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Associé Gérant Commandité est autorisé à modifier l'adresse de la Société à l'intérieur de la Commune du Siège social statutaire.

Le Siège Social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Lorsqu'il est estimé que des développements ou événements politiques, économiques, sociaux ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois. La décision relative au transfert du Siège social à l'étranger sera prise par l'Associé Gérant Commandité.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille et un euros (EUR 31.001.-) représenté par une (1) action de l'Associé Gérant Commandité (l' "Action de Commandité") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) et trente et un mille (31.000) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Les détenteurs des Actions sont collectivement dénommés les " Actionnaires".

En plus du capital, il est possible de créer un compte de prime, sur lequel sera transférée toute prime payée pour n'importe quelle action. Le montant du compte de prime en question est mis à la libre disposition des Actionnaires.

Le capital autorisé est fixé à deux millions et un euros (EUR 2.000.001.-) représenté par une (1) Action de Commandité et deux millions (2.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

L'Associé Gérant Commandité est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation du capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ ou aux droits de conversion accordés par l'Associé Gérant Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant le 7 avril 2019 et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Gérant Commandité ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par l'Associé Gérant Commandité. La Société peut acquérir ses propres actions (autres que l'Action de Commandité) dans les limites définies par la Loi. En aucun cas, un actionnaire ne peut demander à la société le rachat de ses actions

La Société peut acquérir ses propres actions (autres que l'Action de Commandité) dans les limites définies par la Loi. En aucun cas, un actionnaire ne peut demander à la société le rachat de ses actions

Art. 6. Transfert d'Actions. Tout transfert d'Actions doit se faire conformément à la Loi et être notifié à la société.

Art. 7. Forme des actions. Les Actions sont émises sous forme nominative exclusivement.

Il est tenu au siège social de la Société un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société considère la personne au nom de laquelle les Actions sont enregistrées comme ayant la pleine propriété des Actions.

Si un actionnaire inscrit ne fournit pas d'adresse à laquelle envoyer les notifications et les informations émises par la Société, ce fait doit être mentionné dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire est supposée être celle du Siège social de la Société ou toute autre adresse qui sera enregistrée jusqu'à ce que ledit titulaire fournisse une autre adresse à la Société.

Les Actions de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que l'Actionnaire Commandité déterminera de temps en temps. Tout versement à effectuer sur des Actions sera imputé de façon égale sur toutes les Actions en circulation qui ne sont pas entièrement libérées.

Titre III. - Gestion et Conseil de surveillance.

Art. 8. Gestion. La Société est gérée par Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l., en sa qualité d'Associé Gérant Commandité et d'Associé Gérant Commandité unique de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut consulter le Conseil de surveillance conformément à l'Article 15 des Statuts.

L'Associé Gérant Commandité peut conclure des contrats d'administration et de gestion avec et au nom de la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. L'Associé Gérant Commandité peut déléguer ses pouvoirs ou des mandats spéciaux à une ou plusieurs personnes (le ou les "Gérants"). Chaque Gérant peut accomplir, au nom de la Société, tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

L'Associé Gérant Commandité détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant), la durée de la représentation et toute autre condition pertinente relative à cette tâche.

L'Associé Gérant Commandité et/ou chaque Gérant est autorisé à sous-déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs délégués qui seront responsables uniquement de leur mandat.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de l'Associé Gérant Commandité, représenté par ses représentants légaux ou par n'importe quelle personne déléguée conformément aux Statuts de l'Associé Gérant Commandité, ou par la signature individuelle de n'importe quel Gérant, le cas échéant, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués. Cela inclut et s'applique, en particulier, au paiement des frais de gestion de placements ou d'autres frais, dépens et débours de la société envers l'Associé Gérant Commandité.

Art. 12. Révocation de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité peut être révoqué à tout moment en cas d'extrême négligence, de faute intentionnelle, de fraude ou d'une infraction matérielle(substantielle) à ces Articles ou d'autres obligations envers la société ou envers les associés commanditaires, infraction qui aura fait l'objet d'une évaluation par un expert d'un cabinet juridique Luxembourgeois, le remplacement de l'Associé Gérant Commanditaire se fera par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément au quorum et règles majoritaires légales, assemblée qui statuera sur le transfert des actions commanditées.

L'Associé Gérant Commandité ne peut démissionner volontairement de sa fonction d'Associé Gérant Commandité de la Société, sans qu'un autre Associé Gérant Commandité n'ait été trouvé en remplacement et sans qu'une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires n'ait été adoptée dans le respect des règles de quorum et de majorité requises par les lois ou, selon le cas, des statuts pour toute modification des statuts et sous réserve de la sélection et de l'approbation d'un Associé Gérant Commandité de remplacement acquérant les actions de Commandité.

La Société ne sera pas dissoute de plein droit en cas de dissolution, d'incapacité juridique, de démission, d'incapacité, de faillite ou de toute autre situation de concomitance du commandité.

En cas de situation ou d'événement prévu à l'Article 12 par. 1, le Président du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale désignera, à la demande de toute partie intéressée et sur la base de l'article 22-8 de la Loi, un administrateur provisoire, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. L'administrateur provisoire convoque une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, conformément à l'Article 19 dans les quinze (15) jours ouvrables suivant sa nomination.

Les fonctions de l'administrateur provisoire consistent à accomplir des actes requérant l'urgence et des actes d'administration ordinaire jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires nomme un ou plusieurs nouveaux Gérant Associé Commandités.

Art. 13. Droits des Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires ne peut pas accomplir des actes de gestion vis-à-vis des tiers.

Envers des tiers, chaque Actionnaire Commanditaire est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes de la Société dans lesquelles il a pris part en violation de l'interdiction prévue à l'alinéa précédent.

Chaque Actionnaire Commanditaire est également responsable conjointement et solidairement envers les tiers, même pour les engagements auxquels il n'a pas pris part, s'il est habitué à accomplir des actes de gestion vis-à-vis de ces tiers.

Les actes suivants ne sont pas considérés comme des actes de gestion pour lesquels les Actionnaires Commanditaires sont tenus pour responsables conformément à l'article 13 par. 2, (i) l'exercice des droits de l'actionnaire, (ii) les avis et conseils donnés à la Société, ses sociétés affiliées ou ses gérants respectifs, (iii) les actes de contrôle et de surveillance, (iv) l'octroi de prêts, de garanties ou de titres ou de toute autre aide à la Société, ses filiales et (v) les autorisations données à l'Associé Gérant Commandité dans les cas prévus dans les Statuts pour les actes dépassant leurs pouvoirs.

Art. 14. Responsabilité des Actionnaires et de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable avec la Société pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être satisfaites par l'emploi des actifs de la Société.

Sans préjudice de l'article 13 par. 2 et 3, la responsabilité des Actionnaires Commanditaires s'étend uniquement à leur apport envers la Société ou à leur engagement vis-à-vis de la Société.

Le ou les Gérants qui n'ont pas la capacité d'un Associé Gérant Commandité sont uniquement responsables de l'exécution de leur mandat et des fautes commises au niveau de leur gestion.

Art. 15. Conseil de surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être ou sont vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés, dans la mesure de ce qui est requis par les Lois, par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres choisis par l'assemblée générale des Actionnaires, pour une période ne dépassant pas les six ans (le "Conseil de surveillance").

Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de la durée de son mandat, il est réputé avoir été élu pour un terme de six ans à compter de la date de son élection.

Pour l'exécution de ses fonctions de supervision, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la Loi.

Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent participer, ni interférer avec la gestion de la Société mais peuvent aviser l'Associé Gérant Commandité sur des questions que l'Associé Gérant Commandité peut déterminer.

Art. 16. Comité d'Investissement. L'Associé Gérant Commandité instituera un Comité d'Investissement (le «CI») qui se réunira périodiquement pour examiner et approuver les questions suivantes liées à l'investissement réalisé par la Société:

- a) Investissements dans une propriété ou dans un portefeuille immobilier
- b) Refinancement d'une propriété ou d'un portefeuille immobilier
- c) Désinvestissements d'une propriété ou d'un portefeuille immobilier

Le CI se compose de trois (3) membres, de deux (2) représentants devant être nommés sur proposition de LJ Cresco Holdings II Limited, en sa qualité d'Actionnaire Commanditaire, avec une majorité d'au moins 75% des Actionnaires Commanditaires et d'un (1) représentant devant être nommé sur proposition de l'Associé Gérant Commandité.

Chaque partie qui a le droit de nommer un ou plusieurs membres est aussi autorisée (mais sans aucune obligation) à nommer un nombre égal de membres suppléants des représentants. Les membres suppléants des représentants pourront assister aux réunions du CI et accomplir d'autres actions à l'égard du CI, dans la mesure où le représentant initial est empêché d'assister ou d'exécuter cette action.

Le CI convoque une réunion au moins une fois chaque trimestre civil ou suivant ce qui a été autrement convenu par les membres du CI. Les réunions sont fixées et convoquées par l'Associé Gérant Commandité. L'avis de réunion doit être donné par écrit aux représentants dans un délai de trois (3) semaines et inclure l'ordre du jour de cette réunion. En l'absence d'accord entre les représentants du CI, n'importe quel membre du CI peut convoquer une réunion du CI avec préavis écrit de trois (3) semaines dans le mois suivant le trimestre civil pendant lequel aucune réunion n'a été convoquée.

Une réunion sera convoquée pour des raisons d'urgence avec un préavis d'une (1) semaine sous réserve que tous les représentants demandent par écrit (y compris par courriel) qu'une telle réunion soit convoquée. Les demandes seront envoyées à l'Associé Gérant Commandité qui convoquera la réunion.

Des réunions peuvent avoir lieu par téléphone ou vidéoconférence pour autant que tous les représentants acceptent ou renoncent expressément à leur droit d'y assister (y compris au moyen d'un représentant suppléant). Un procès-verbal de la réunion est distribué dans les trois (3) jours suivant une telle réunion.

L'Associé Gérant Commandité nomme un représentant qui officiera en qualité de président du CI. Le président du CI est chargé de présider les réunions du CI.

Chaque représentant du CI dispose d'un vote équivalent lorsqu'il est décidé de soumettre n'importe quelle matière au vote du CI. Tous les votes et les décisions prises par le CI sont consignés dans un procès-verbal qui doit être distribué aux membres du CI et fournis sous forme de copie à la gérance de la Société, sans retard.

Un vote passé grâce à cinquante et un pour cent (51 %) des représentants présents au CI engage l'Associé Gérant Commandité.

Titre IV. - Assemblées générales des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société.

L'assemblée des Actionnaires ne délibère que sur les questions qui ne sont pas réservées à l'Associé Gérant Commandité en vertu des statuts ou de la Loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social de la Société le 30^{ème} jour du mois de juin.

Art. 19. Autres Assemblées générales. D'autres assemblées générales des Actionnaires de la Société peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent. Sauf disposition contraire stipulée dans les présentes, l'avis de convocation et les assemblées générales sont soumis aux conditions et délais prévus par la Loi.

Art. 20. Convocation et vote. L'Assemblée générale peut être convoquée suivant un avis fixant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, courrier ou télécopieur au moins huit jours avant l'Assemblée en conformité avec les lois ou les statuts.

Sauf en cas de disposition contraire prévue par la Loi ou les Statuts, les résolutions prises lors de l'Assemblée générale annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées suivant une majorité simple des Actions présentes ou représentées, quelle que soit la proportion du capital représenté, pour autant que l'approbation de l'Associé Gérant Commandité soit exigée pour l'adoption de ces résolutions.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier des dispositions des Statuts ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié du capital est représentée et si l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. À ces deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par au moins deux tiers des votes des Actionnaires présents ou représentés et sous réserve de l'approbation de l'Associé Gérant Commandité. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu, a voté blanc ou nul ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires (incluant celui de l'Associé Gérant Commandité) et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'approbation de l'Associé Gérant Commandité n'est pas requise dans le cadre de résolutions visant à révoquer l'Associé Gérant Commandité pour une des raisons évoquée dans l'article 12 des présents statuts.

Art. 21. Présence, Représentation. Toute Action, qu'il s'agisse d'Action de Commandité ou d'Action de Commanditaire, dispose d'un droit de vote lors de l'assemblée générale.

Un actionnaire peut intervenir lors de toute Assemblée générale, même lors de l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, en nommant une autre personne comme son mandataire, par écrit y compris par lettre, télécopie ou courriel.

L'utilisation de matériel de vidéoconférence et de téléconférence est autorisée à condition que chaque Actionnaire ou les représentants de chacun des Actionnaires participants puisse(nt) entendre et être entendu(s) par tous les autres participants. Les Actionnaires utilisant cette technologie sont réputés être présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Après délibération, les votes pourront également s'exprimer par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou par téléphone pour autant que dans cette dernière hypothèse le vote soit confirmé par écrit.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables par écrit.

Titre V. - Exercice social, Distribution des bénéfices.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social, qui commence à la date de constitution de la Société et s'achève au 31 décembre 2014.

L'Associé Gérant Commandité établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires, l'Associé Gérant Commandité soumet ces documents ainsi qu'un rapport sur les activités de la Société au Conseil de Surveillance qui rédige son rapport de commentaires sur la base de ces documents.

Art. 23. Distribution des bénéfices. Le bénéfice net annuel déterminé chaque année conformément aux dispositions légales en vigueur et aux principes comptables est affecté comme suit:

- chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint au moins dix pour cent du capital émis de la Société;

- après affectation à la réserve légale et sous réserve de toute disposition légale obligatoire, le reste des bénéfices doit, sous réserve de l'approbation de l'Associé Gérant Commandité, être distribué aux Actionnaires, au prorata du capital investi dans le capital social, chaque Part Social conférant les mêmes droits quant à ces distributions.

L'Associé Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes provisoires suivant les conditions prescrites par la Loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

Art. 24. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des Associés statuant conformément aux mêmes exigences de vote et de quorum qu'en matière de modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs compensations.

Après le paiement de toutes les dettes et les charges de la Société et des dépenses dues pour la liquidation, les fonds nets produits de la liquidation seront distribués aux Associés conformément aux dispositions prévues à l'Article 22.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi.

Disposition Transitoire

Le premier Exercice Comptable débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2015.

Souscription - Libération

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, déclarent avoir souscrit aux Actions de la Société comme suit:

1) Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l., prénommée, déclare avoir souscrit à une (1) action de l'Associé Gérant Commandité, ayant une valeur nominale de un euro (1.-€) chacune, et procède à la libération de ladite Action à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq Eurocent (0,25.- €);

2) LJ Cresco Holdings Limited, prénommée, déclare avoir souscrit à trente et un mille (31.000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (1.-€) chacune, et procède à la libération desdites Actions à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), par un apport en numéraire d'un montant total de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750.- €).

La preuve de ces paiements en espèces, mentionnés ci-dessus, tels qu'indiqués sous les points 1^{er}) à 2), a été présentée sous forme d'un certificat bancaire au notaire soussigné, qui atteste expressément la disponibilité du montant total de sept mille sept cent cinquante et vingt-cinq Eurocent (7.750,25-€).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et atteste expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Les parties comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Première assemblée générale des actionnaires

Les Actionnaires préqualifiés, représentant la totalité des actions et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont ensuite pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.

3. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance jusqu'à ce que l'assemblée générale se prononce sur les comptes de la société le 31 décembre 2019:

- Andrew Williams, né le 21 août 1964 à Kuala Lumpur, resident 407 Milliners House. Eastfileds Avenue, London, SW18 1LP, UK,

- Jonathan Elkington, né le 26 octobre 1978 à Londres, résidant Chipchase Castle, Wark-On-Tyne, Northumberland, Hexam, NE48 3NT, UK

- Daniel Schuldig, le 10 juin 1974 à Leipzig, résidant in 11B Parkhill Road, London NW3 2YH, UK.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, bien connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, celle-ci a signé le présent acte original avec nous, le Notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une traduction française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42433. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145393/651.

(140165733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

E2E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 184.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014148758/14.

(140170001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Nord Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.837.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire en date du 22 septembre 2014 que:

- La démission de Monsieur Dan EPPS est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Steve KIEFFER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est nommé administrateur de la Société avec effet immédiat pour un mandat qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'administration en date du 22 septembre 2014 que:

- Monsieur Max GALOWICH est nommé Président du Conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014149600/21.

(140170700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.
